

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 8 novembre 2022

Date de convocation
8 novembre 2022

Le huit novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil Municipal des Enfants de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de SANCHOU Jade, Maire

Date d'affichage
1^{er} novembre 2022

Étaient présents : Eulalie RAMONGASSIE, Enola AGNOLI, Louise SCHULZ, Mathilde MISSILIER, Thibo HOURCQ,

Étaient excusés : Maëlle GRACIA, Jade SANCHO, Alice BERTHELOT, Mathilde SATORI

Nombre de
conseillers
En exercice : 9
Présents : 5
Votants : 5

Référénts présents : Monique COUMET, Marielle LACOSTE

Avait donné pouvoir : aucun pouvoir n'a été donné

Assurait la fonction de secrétaire de séance :

Ouverture de la séance à 18 heures

Secrétaire de séance

Enola AGNOLI

Rappel de l'ordre du jour :

- Choix du dessin

Choix du meilleur dessin

- 1^{er} – SCHULZ Gérald, 40 ans,
2^{ème} – ESTEVE Alexandra, 36 ans,
3^{ème} - EYRAUD Alicia, 10 ans

Commentaires :

Il n'y a eu que 7 dessins,

Il n'y a pas énormément de dessins car il n'y avait pas de lot à gagner.

Courrier à envoyer aux participants du concours :

« Bonjour,

Les enfants du CME vous remercient pour votre participation au concours de dessin. Vous avez été 7 participants.

Nous nous sommes réunis, le mardi 8 novembre, et nous, CME avec le Conseil Municipal, avons choisi les trois dessins gagnants.

Bravo pour votre dessin.

Tous les dessins seront affichés à la Mairie.

De la part du CME »

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ L'exposition des dessins se fera à la mairie,
- ✓ Prévoir un soir pour une petite réception avec les participants auxquels nous donnerons une boîte de chocolat (7 boîtes),
- ✓ Prochain conseil à fixer au mois de décembre,
- ✓ Rappel : les enfants du CME sont invités à distribuer les colis gourmands aux aînés avant les fêtes de Noël, avec la municipalité,
- ✓ Rappel : Mercredi 9 novembre à 16h, RDV devant la mairie pour la répétition de la cérémonie du 11 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h00.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A IGON, le 15 novembre 2022

Jade SANCHOU,

Petit Maire